VALLORBE

Procès-verbal No 3
Séance du 13 décembre 2021

Présidence : Madame Emmylou Maillard

Madame la Présidente ouvre cette 3e séance de la législature à 18h30. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à M. le Syndic, à Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Messieurs les huissiers, à Messieurs les scrutateurs, aux représentants de la presse régionale et cantonale.

Pour la bonne marche du Conseil, la salle étant très grande et la compréhension de vos commentaires difficiles, **Mme la Présidente** prie donc les conseillères et conseillers qui désirent prendre la parole, d'attendre qu'un des huissiers vous remette le micro pour vous exprimer. **En préambule, elle rappelle que le port du masque est obligatoire lors de cette séance et que les distances sociales doivent être respectées.**

Mme la Présidente dit qu'elle a eu l'honneur et le plaisir de représenter le Conseil communal :

- Le 28 novembre lors du dépouillement des votations fédérales.

  A ce propos les conseillères ou conseillers communaux qui désirent prendre part au dépouillement des élections du 20 mars 20221 sont priés de le faire par e-mail auprès de notre secrétaire.

- Elle n'a pas officiellement représenté le Conseil lors de ces deux manifestations, mais il lui tient à cœur de mentionner brièvement qu'en date du 12 décembre 2021, elle a pu faire un tour au Marché de Noël de Vallorbe et réaliser la chance que nous avions de vivre dans une commune qui donne à ses habitants de multiples occasions de vivre ensemble et de partager des traditions.

- Elle a également pu assister, à nouveau de manière non-officielle, mais personnelle au concert de Noël produit par le Chœur de l'Abbatiale de Romainmôtier, le Chœur Persévérance de Vallorbe ainsi que l'orchestre Tel Quel. Etant une grande amatrice de musique, elle dit avoir été impressionnée du niveau des musiciens et des chanteurs. C'était une magnifique représentation qui a fait trembler les murs de l'historique Temple protestant. Elle profite de cette occasion pour remercier le Chœur Persévérance qui cesse ses activités d'avoir offert un tel moment et d'avoir, depuis 1883, mis du baume au cœur des habitants de notre région.

Premier objet
Appel

Excusés : Madame Glawdys **Monnin**
Messieurs Alain **Künzler**, Johann **Mange** et Luc **Neuschwander**

L'appel fait constater la présence de 46 conseillers/50, les 4 personnes absentes ont pris la peine de s'excuser.

Le quorum étant atteint, **Mme Maillard** soumet aux conseillers l'ordre du jour suivant :

Deuxième objet
Adoption de l'ordre du jour

M. le Président soumet au vote, l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 2 du 1er novembre 2021
4. Correspondance
5. Rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier le préavis No 12/21 concernant la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnements pour la législature 2021-2026
6. Rapport de la commission permanente des finances relatif au projet de budget 2022 de la Commune de Vallorbe
7. Préavis municipaux et nomination des commissions
8. Communications de la Municipalité
9. Communications des représentants aux associations intercommunales ou régionales
10. Postulat, motions, interpellations, résolutions, pétitions et projets
11. Divers, questions et vœux

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

Troisième objet
Adoption du procès-verbal No 2 du 1er novembre 2021

Le procès-verbal No 2 est adopté à l'unanimité sans remarque.

Quatrième objet
Correspondance

- Mail de M. Thierry Goël du 15 novembre 2021

Concerne : Cheminement depuis le quartier de Bellevue à la nouvelle gare du Day.

« Mesdames, Messieurs les conseillers,

La nouvelle gare du Day se rapproche du quartier de Bellevue, rendant plus attractif la mobilité douce et l'usage des CFF. Malheureusement, le chemin pour s'y rendre est souvent peu praticable quand les conditions météo ne sont pas bonnes (pluie, neige…).

Il est à noter également que compte tenu des bouchons récurrents à la douane, les horaires de bus ne peuvent pas toujours être respectés, l'alternative à pied ou en vélo depuis le quartier de Bellevue jusqu'à la gare du Day est donc une excellente alternative au bus jusqu'à la gare de Vallorbe.

Je demande à la commune d'étudier la faisabilité ou d'entreprendre une démarche pour rendre ce chemin praticable quelques soit les conditions météo.

Avec mes remerciements et mes cordiales salutations. Thierry Goël »

Cinquième objet

Rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier le préavis No 12/21 concernant la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnements pour la législature 2021-2026

Mme L. **Foretay**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée, elle soumet ce rapport au vote :

- Vu le préavis 12/21
- Ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, **à l'unanimité** :

1. Le plafond d'endettement brut pour les emprunts est fixé à CHF 53'000'000.00 pour la législature 2021-2026
2. Le plafond pour les cautionnements et engagements est fixé à CHF 22'000'000.00 pour la législature 2021-2026

Sixième objet

Rapport de la commission permanente des finances relatif au projet de budget 2022 de la Commune de Vallorbe 2021

Mme L. **Foretay**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission permanente des finances.

Avant d'ouvrir la discussion sur le rapport de la commission des finances, **Mme la Présidente** propose de parcourir le projet de budget 2022, chapitre par chapitre, puis ouvre la discussion sur le projet de budget 2022.

La parole n'étant pas demandée, **Mme la Présidente** ouvre ensuite la discussion sur le rapport de la commission des finances. Là également, la parole n'est pas demandée, elle soumet ce rapport au vote à main levée.

Le Conseil communale de Vallorbe

- Vu le préavis Municipal 13/21
- Ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, **à l'unanimité**

Le budget de fonctionnement de la commune de Vallorbe pour l'année 2022 est adopté tel que présenté.

Septième objet
Préavis municipaux et nomination des commissions

Il n'y a aucun préavis.

Huitième objet
Communications de la Municipalité

M. Ch. **Maradan,** Municipal, en rréponse à l'intervention de Monsieur Yann Jaillet lors de la séance du Conseil communal le 3 mai dernier :

- Je confirme qu'en dehors des horaires scolaires et du plan d'occupation des sociétés locales, il faut faire une demande à la Municipalité pour utiliser les différentes salles de gym.

Plusieurs systèmes ont été mis en place avant d'arriver à celui qui est en fonction aujourd'hui, qui est à mon avis le meilleur autant pour l'indépendance, la facilité d'accès pour les utilisateurs que pour la surveillance des locaux par la Commune.

Certains systèmes mis en place auparavant laissaient beaucoup de liberté aux utilisateurs, ce qui était plutôt bien, ceux-ci étaient essentiellement basés sur la confiance, certes, au dépend de la surveillance.

Durant une période de plus 6 mois, et en prenant compte les propos de l'intervention de M. Jaillet nous nous sommes aperçus que des personnes prenaient possessions sans autorisation des lieux en dehors des heures réservées. Non sans mal, nous les avons attrapés et rencontrés.

A savoir que les portes sont équipées d'un système de clés électroniques qui permet de contrôler les heures et les jours d'ouverture ou de fermeture des portes.

Par contre, toutes les clés n'étaient pas équipées de l'électronique. Ce système permet de voir que les 100 dernières actions. De ce fait, nous n'avons pas pu être totalement objectifs avec les informations en notre possession.

Ce qui n'est plus le cas actuellement, grâce à un monstrueux travail sur la remise à jour du système de gestion et de la programmation des clés par le Responsable des bâtiments.

En marge, nous avons rencontré le patron de l'entreprise de nettoyage concernée pour lui faire part de ce fait, nous avons profité de lui rappeler quelques consignes élémentaires.

A savoir également, que des gens ont fait des incivilités afin de pénétrer dans la salle de gym pour jouer au football.

M. Maradan annonce également :

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 mai 2021 ; ensuite adopté par le Conseil communal dans sa séance du 14 juin 2021 et pour finir approuvé par la Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, en date du 27 septembre 202, le nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux ainsi que ses tarifs sont en vigueur depuis le 1er octobre 2021.

M. L. **Fiorito**, Municipal, communique :

- en réponse à Mme Line-Claude Magnenat au sujet du haut de la rue de Pontarlier :

La présélection se trouvant sur la rue de Pontarlier a été déplacée de 1.50 m en retrait afin d'éviter qu'on ne coupe les autres présélections, ce qui n'était pas conforme avant. Ce marquage est tout à fait réglementaire et respecte la loi sur la circulation routière en termes de visibilité.

- Mesures sociales

Selon l'article 15 du règlement sur la gestion des déchets, les couches-culottes sont collectées gratuitement (mesure sociale) ; suite à la requête d'une citoyenne, il est demandé si cette mesure s'applique également aux alèses de lit en papier au même titre que les protections pour incontinence. La Municipalité décide d'accéder à cette requête, l'article 15 étant interprété ainsi de manière plus élargie et s'étendant désormais aux alèses en papier pour les personnes privées domiciliées chez elles (et non dans une institution ou fondation). Cette mesure est appliquée avec effet immédiat.

- Caserne du SDIS

La caserne du SDIS n'est plus en adéquation avec les standards actuels de l'ECA et les pompiers commencent à manquer de place pour le matériel qui est fourni et dont les compétences sont attribuées aux sapeurs-pompiers du SDIS Vallorbe Région. De ce fait, une étude de faisabilité a été demandée au bureau d'architecte Bona à Yverdon. Cette étude a comme objectifs de connaître à moyen termes, si : - L'utilisation par le SDIS des locaux actuels, plus ceux de la Voirie et du Service des Forêts pourraient répondre à la demande. Il est clair, que parallèlement ces deux services devraient être relogés dans un endroit sur la commune. - Ou, si cela n'est pas possible, cela veut dire que le SDIS devra construire une nouvelle caserne sur son secteur.

A ce jour, l'étude de faisabilité n'étant pas terminée, il n'est pas encore possible de s'orienter sur une variante. Un projet de caserne est estimé à CHF 3'500'000.- ; raison pour laquelle il a été demandé aux communes du SDIS, de tenir compte de cet investissement selon le tableau des répartitions des engagements pour fixer le plafond de cautionnement pour la législature 2021-2026

- Protection civile

Concernant l'engagement de la protection civile pour les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière, et suite à la dernière version de l'Arrêté d'application de l'ordonnance fédérale, la mise sur pied de la PCi n'est pas terminée. La mobilisation est toujours d'actualité et notre ORPC JNV est très active. Je remercie d'ores et déjà toutes ces personnes pour leur travail et leur disponibilité. Budget Le Comité de direction appuyé par le personnel professionnel a élaboré le budget 2022 en se basant sur les comptes 2019 et 2020 de l'ORPC Jura Nord Vaudois et en tenant compte des besoins connus pour 2022. Le budget a été établi sur la base d'une population estimée à 95'000 habitants pour le district. Le montant par habitant adopté par le conseil Intercommunal pour l'année 2022 est de CHF 18.32. Ce montant a très peu évolué et reste stable. Les montants respectifs des comptes pour 2018 étaient de CHF 17.11 ; de CHF 17.33 en 2019 et de CHF 18.14 en 2020 avec une population qui oscille entre 92'073 à 93'162 habitants. Pour l'année 2021 le montant au budget était de CHF 18.08 avec une population de 95'700 habitants.

- Déneigement

L'hiver est là. Cela faisait longtemps que l'on n'avait pas vu autant de neige à cette période. Si « l'Or blanc » fait le bonheur des uns on peut aussi dire que cela ne plait pas à tout le monde. Quelques tôles froissées, des arrivées tardives au travail, des bouchons sur les routes, des camions en travers, etc. et de la neige qui s'acharne de tomber, mais c'est l'hiver. C'est vrai, il n'a pas été possible de satisfaire tout le monde avec le déneigement, en commençant par les routes, les trottoirs, les parkings, mais depuis mardi passé, les collaborateurs des services de Voirie, des Forêts, des bâtiments et de la Sécurité municipale n'ont pas arrêté et ceci tous les jours depuis 03h00 le matin. Il a même fallu condamner la route de la vallée en mettant en place une déviation par Bretonnières. « Y-a-qu'à », « faut qu'on », des mots que l'on prononce parfois sans connaître la véritable valeur. Tout le monde croix qu'il a la solution magique. Ceci est la théorie, mais la pratique en est une autre. Malgré leur travail de déneigement, ils ont répondu présents à toutes les sollicitations des habitants et je tiens encore sincèrement à les remercier. Certes, comme je le dis souvent, le parfait existe en tube, mais il y a toujours une voie d'amélioration. Dès lors, je remercie la population pour leur tolérance et leur compréhension. Le travail de déblaiement a déjà commencé ce matin. Merci.

Présentation par M. S. **Costantini**, Syndic, du **programme de législature 2021-2026**

M. le Syndic déclare que la Municipalité tient à apporter quelques précisions et compléments d'informations quant à ce programme de législature ; qui n'est bien entendu pas le fruit du hasard mais a fait l'objet de réflexions cohérentes et permettra à la Municipalité d'aller de l'avant. Ce programme de législature a permis à la Municipalité de déterminer les plafonds d'endettement et de cautionnements pour la législature 2021-2026 acceptés ce soir par le Conseil communal.

Principes :

Le programme de législature :

- **a permis d'établir le plan des dépenses d'investissements ;**
- **sert de « fil rouge « aux Autorités ;**
- **n'est pas exhaustif mais adapté aux capacités financières, besoins, opportunités et imprévus.**

CHF 28'113'518. —
d'investissements « nets » envisagés durant la législature 2021-2026

M. le Syndic précise en préambule que tout ne sera pas commencé et fini chaque année sous revue, les années qu'il va évoquer seront celles durant lesquelles la Municipalité déposera les préavis et le démarrage concret des différents « chantiers » aura lieu.

Investissements « nets » pour 2022 : CHF 7'224'000. —

Maison de Commune

Elle a été refaite la dernière fois en 2004, elle date de 1946 ; à l'époque, « l' accouchement » du projet ne s'était pas fait sans douleur, il y avait eu un référendum communal. Aujourd'hui, elle remplit pleinement ses fonctions ; il a deux très bons locataires, la Poste et la Gendarmerie, qui n'ont pas manifesté leur volonté de partir et on est bien content qu'ils restent. Il n'empêche que nous manquons de place pour les services communaux. Pour pallier à cette problématique, on imagine équiper les combles. Il y a du volume à disposition, toute la charpente est saine ; ce qui permettra non seulement de créer des espaces et du volume pour le personnel mais également et surtout de sécuriser, une fois pour toutes, les archives municipales qui sont bien évidemment tenues à jour mais stockées à un endroit où il n'y a aucune mesure de prévention/protection anti-incendie vraiment efficace, en cas de problème on perdrait tout. Ces archives sont consultées quotidiennement et leur délocalisation ne serait pas rationnelle. On aurait donc tout sur place et on joindrait l'utile à l'agréable en sécurisant les archives et en recréant des volumes pour le personnel ; en ce moment, on a dû par exemple transformer provisoirement le local de pause pour y créer deux places de travail supplémentaires. La Municipalité souhaite que tout le personnel soit ensemble car il y a beaucoup de synergies entre les services. Assainir les combles, c'est donc la solution pour créer des conditions favorables de travail pour le personnel et pour le stockage des archives. On profiterait de cette occasion pour équiper le toit de panneaux solaires et changer la chaudière à gaz avec un système de production de chaleur à énergie renouvelable.

Silo(s) à sel à la Voëte

La Municipalité envisage d'installer un à deux silos à sel, à côté de la station de pompage de la Voëte, de telle manière à soulager les employés qui actuellement, tôt tous les matins, de novembre à mars environ, vont remplir les différents engins, à la main ou grâce à un élévateur, avec des gros sacs pesant plusieurs dizaines de kilos. Le sel est actuellement stocké dans différents endroits de la Commune. La Municipalité souhaite dès lors améliorer le service hivernal et créer ainsi moins de contraintes pour le personnel en mettant en place ce(s) silo(s) qui sera(ien)t situés sur un site d'utilité publique « caché(s) » derrière des sapins. Ce(s) silo(s) nous permettra(ient) également d'acheter le sel en vrac à un prix inférieur à la moyenne et surtout d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs.

Bâtiment du Stade

Le problème principal actuel dans ce bâtiment c'est la chaudière. On prie tous les jours pour qu'elle « tienne le coup » et passe l'hiver. C'est une chaudière qui subit beaucoup de contraintes, eu égard aux besoins de chauffage d'eau sanitaire ; elle est à mazout. Elle a un âge certain et la régulation arrive aussi au bout de sa vie. On a des frais conséquents suite aux différentes pannes et on envisage de la remplacer, si possible, par un système d'énergie renouvelable, par exemple un chauffage à bois ; une étude est actuellement en cours.

Temple

La toiture est maintenant terminée. L'année prochaine auront lieu la rénovation des façades et leur mise en valeur par un éclairage adapté. La planification est en cours afin que les travaux débutent au printemps et qu'ils soient terminé en automne. En marge de l'assainissement des façades, il y aura également une amélioration des locaux sanitaires ainsi que leur accès aux personnes à mobilité réduite.

Déchetterie

Au vu des fluctuations au sein de la population résidente, on a de plus en plus de peine à déterminer qui a le droit de venir ou pas déposer ses déchets. Les collaborateurs font de leur mieux mais ce n'est pas toujours évident, parfois il y a même des véhicules avec des plaques d'autres cantons appartenant à des gens qui viennent aider leur parenté habitant à Vallorbe. Afin d'éviter tout abus et gérer au mieux l'afflux des personnes, on se propose de mettre en place un système d'accès réservé aux habitants et entreprises, par carte ou badge, de telle manière à leur permettre de pouvoir ouvrir la barrière et accéder ainsi à la déchetterie.

Nouveau réservoir d'eau potable à Poimbœuf – Etude du projet

L'étude du projet va démarrer en 2022 afin de pouvoir remplacer à terme les deux réservoirs existants au-dessus de la gare. Un crédit sera demandé pour faire l'étude globale de ce projet.

Le Creux

La route depuis le Creux jusqu'à Ballaigues est une route nationale. Ce type de classification s'applique car c'est un accès direct à la semi-autoroute, elle ne nous appartient donc pas. Tant mieux car on n'a donc pas à en assumer les frais d'entretien, par contre les canalisations souterraines nous appartiennent. L'Office fédéral des routes a décidé d'entreprendre de gros travaux entre le giratoire et la douane ; on ne peut ni ne veut donc pas s'y opposer et on n'a pas intérêt à le faire mais on a pu obtenir que les travaux se fassent principalement de nuit. La somme qui sera demandée au Conseil communal dans le cadre de ce dossier sera destinée à remplacer les canalisations d'eaux claires, d'eaux usées et d'eau potable dans le sous-sol et pour aménager le giratoire. Le chantier démarrera en 2022 et durera deux ou trois ans. Une fois ce chantier terminé, tout le revêtement bitumineux entre le giratoire et l'échangeur qui se trouve à Ballaigues sera également refait.

Places de jeux

Les parcs à jeux de Montbenon et de la Promenade seront refaits car ils deviennent passablement usés et potentiellement dangereux. Une nouvelle place de jeux sera également créée à terme au Day sur une parcelle communale.

Place du Pont – Etude du projet relatif à son assainissement

On a de la chance, il n'y a à notre connaissance jamais eu d'accident grave sur cette place, cela est probablement dû au fait que personne ne sait vraiment qui a la priorité à cet endroit du village ! Cet assainissement urbanistique est la troisième étape des quatre grands projets qui avaient été proposés au Conseil communal il y a quelques années. La Municipalité a chaque fois sollicité la commission d'urbanisme dans le cadre de ses réflexions. Après le « Quai des Anglais » et le « Giratoire - rue de Pontarlier », c'est au tour de la place du Pont de bénéficier d'une rénovation et d'en faire aussi une plateforme de transports publics où tous les bus qui partent et qui arrivent à la Commune puissent s'y retrouver. C'est un gros challenge, ce n'est pas une grande surface mais un gros « job » eu égard aux différents accès sur cette place. En plus, cela permettra, une fois pour toutes, de résoudre toute la problématique des anciens canaux sous la place. En effet, il y avait dans le passé passablement de roues à aubes aux alentours et les affaissements ne sont pas dû uniquement à une problématique de revêtement mais également au vu des nombreuses galeries existantes dans le sous-sol. On se réjouit de voir la place du Pont toute aussi belle que celle de l'autre côté du pont. En 2022 un crédit d'étude sera demandé, nous serons également accompagnés et aidés par le Canton, du fait que nous touchons au domaine des transports publics.

Plan général d'affectation (PGA)

L'ancien PGA est mort vive le nouveau PACOM (plan d'affectation communal) ! Le nom change mais la complexité du boulot reste. Le dossier avance bien. Il y aura des informations concrètes l'année prochaine dans le cadre du Conseil communal. C'est un dossier « explosif » car on annoncera en 2022 quels terrains il sera prévu de dézoner. On ne va pas se faire que des amis dans ce dossier mais il y a des directives, que le peuple à voté durant la dernière décennie, à respecter ; comme dans toutes les communes concernées du Canton, on fera aussi notre part du travail. Le dossier relatif au plan d'affectation communal va donc encore durer quelques années.

Le Day – Chemin du Contournement

C'est un chemin en très mauvais état qui dessert des immeubles en construction, de nouvelles habitations et le futur EMS. C'est aussi sous ce tronçon de route que passeront les canalisations concernant le futur parc éolien, pour autant bien sûr que le Tribunal fédéral donne son accord à ce projet. L'idée est que l'année prochaine on commence la réfection de cette route surtout par rapport au fait que tous les citoyens qui ont construit à cet endroit et qui ont payés les taxes d'équipement puissent enfin voir leurs logements totalement raccordés aux canalisations publiques et desservis par une chaussée correcte. C'est une route qui fait à peu près 130 mètres de long.

Rue de l'Orbe

Les travaux devraient normalement enfin commencer l'année prochaine. Il s'agit de remonter de la partie basse de la rue jusqu'à la Grande Fin pour l'adapter d'une part au trafic et d'autre part au nombre de nouvelles habitations qui ont vu le jour à la Grande Fin.

Rue du Mont d'Or

Les travaux arrivent au bout. La première couche de revêtement bitumineux a été posée, la pose de la deuxième couche est prévue ce vendredi 17 décembre. Il y aura encore des finitions l'année prochaine, raison pour laquelle un montant relatif aux travaux à terminer a également été planifié pour 2022 ; l'idée est également de rendre les places de parc aux différents usagers.

Station d'épuration – STEP

Les travaux d'assainissement ont démarré. On part pour 4 années de chantier. Le coût total du projet est estimé à 13,4 millions de francs.

La Source – Captage, station de filtration, station de pompage

Il s'agira de sécuriser le captage de la « Gerlette », qui se trouve sur la route menant à l'ancienne pisciculture, de pérenniser la station de filtration construite il y a quelques années et de refaire les équipements de la station de pompage, qui ont aussi un âge certain. Les travaux démarreront donc en 2022.

Le Day – Zone industrielle / d'activités – Nouvelle gare

L'équipement des terrains constructibles de la zone a eu lieu sur la base du crédit accordé par le Conseil communal en février 2020. Le projet prévoyait la création d'un P+R (« parc and ride »), d'un B+R (« bike and ride »), la réfection de la chaussée, la création d'un trottoir, la pose de conduites d'évacuation d'eaux claires à la rivière et d'évacuation des eaux usées à la STEP ainsi la pose de conduites d'eau potable. Les travaux sont pratiquement terminés. Il reste encore une couche de revêtement bitumineux à poser sur la chaussée et surtout les travaux à effectuer concernant le chantier CFF lié à la nouvelle gare ainsi qu'aux parcs adjacents. Un giratoire sera construit permettant aux bus de ligne et véhicules privés d'accéder confortablement à leurs places d'attente et de stationnement. Un passage sous-voie a été créé en septembre dernier. A ce stade des travaux, plus rien ne pourra normalement bloquer ou freiner le chantier, la fin des travaux est prévue pour juin prochain. Le partenariat Confédération / Canton / CFF / Commune a très bien fonctionné.
Les négociations s'étant très bien déroulées, nous avons pu obtenir encore plus que ce que l'on espérait au début. En effet, depuis le deuxième semestre de l'année prochaine, il y aura toutes les demi-heures, depuis environ 5h et jusqu'à environ 23h, un train qui partira de Lausanne pour la gare principale de Vallorbe et vice-versa. Dans un premier temps, avec une cadence horaire, il y a la variante où un train avec deux locomotives arrive au Day, après ils se séparent, un train part à la Vallée et l'autre sur Vallorbe. Trente minutes après, un train venant de Lausanne et qui ne desservira pas la Vallée, partira directement sur la gare principale de Vallorbe et vice-versa. Il n'en coutera directement rien de plus aux vallorbiers.
Concernant la desserte en bus, actuellement la commune est desservie par Car postal et Travys. L'Office fédéral des transports a redistribué les concessions. L'entier du mandat a été obtenu par Travys. Ce qui est important pour nous, c'est que nous aurons deux lignes, la 613 (actuelle BGV) et la 615 (régionale), qui s'arrêteront l'une et/ou l'autre à divers arrêts depuis le Creux en passant par le centre de Vallorbe jusqu'au Day et même à la Source. La gare principale de Vallorbe continuera aussi d'être desservie par les bus de ligne. Une discussion est encore en cours pour affiner les différents trajets du bus régional. Nous aurons donc un bus urbain qui traversera la localité. C'est un plus pour nous et cela ne coutera pas directement plus cher à notre collectivité.

Gare principale de Vallorbe

Elle ne fait pas partie de la planification d'investissements, mais là aussi, on a quelques petites idées pour son développement. Après discussion avec la personne responsable au sein des CFF pour la Romandie, il s'agirait de créer également un interface rail – bus – voitures et deux-roues, avec l'aide financière du Canton, à proximité de la gare. Force est de constater qu'à l'heure actuelle, la circulation est très compliquée à certaines heures sur la place devant la gare. Il faudrait également améliorer l'accès au quai 1 ; cela avait déjà été évoqué par M. Daniel Rosetti lors d'une précédente séance du Conseil communal.
Dès lors, on envisagerait de supprimer toutes les places de parc longue durée sur le P+R à côté du buffet et faire arrêter / tourner tous les bus à cet endroit. Il n'y aurait donc plus de bus devant la gare mais juste à côté de celle-ci. Des nouvelles places de parc pour les voitures seraient dès lors créées devant la gare. La Municipalité souhaiterait qu'un ascenseur extérieur vitré soit construit à proximité des nouvelles places d'arrêt pour les bus afin de pouvoir accéder au quai 1. Ce projet est en discussion, il n'y a rien de fait ni d'acquis pour l'instant ! Nous aurions ainsi trois interfaces routières (bus, voitures, deux-roues) dans la localité à la gare principale de Vallorbe, à la place du Pont et à la gare du Day. C'est ce que l'on nomme aujourd'hui le transfert modal en l'occurrence le report d'une partie des flux d'un mode de transport vers un autre. On ne connaît en l'état pas encore le prix de tels investissements. Ce dossier va prendre du temps mais nous sommes confiants quant aux résultats.

Investissements « nets » pour 2023 : CHF 8'167'020. —

Halle industrielle du Day

La Commission des finances l'a évoquée dans son rapport quant à son excellente rentabilité financière ; cependant les bâtiments vieillissent et une partie des toits, qui ont une quarantaine d'années, ne sont plus en bon état et présentent à certains endroits des fuites. Il est donc prévu de refaire une partie des toitures et d'y installer par la même occasion des panneaux solaires.

Bâtiment de la place du Pont 1

La section vallorbière de la Société vaudoise des pêcheurs en rivière allant bientôt transférer ses propres installations dans la pisciculture à proximité des bassins de géniteurs à la Dernier, les locaux du sous-sol du bâtiment de la place du Pont 1 vont être libérés, il s'agira donc de les assainir.

Piscine

Suite et fin des travaux sur deux ans soit en 2023 et 2024. Là aussi, les choix sont cornéliens au fur et à mesure de l'avance des rénovations. Comme évoqué à plusieurs reprises, on essaie de faire au mieux mais lorsque l'on démonte des installations et que l'on voit que cela ne correspond pas à ce qui avait été imaginé faute de documentations et de renseignements précis, on arrête les travaux et on revient vers le Conseil communal pour l'informer. La piscine a bien vécu et elle a un avenir certain, les gens qui se sont succédés aux commandes ont fait un excellent travail mais cela ne peut pas pallier au vieillissement naturel des installations. On reviendra vers le Conseil pour une nouvelle demande de crédit car la Piscine, la collectivité en a besoin.

Pont en bois – Route entre la passerelle de la Diaz et la place du Frézillon

Remplacement du pont en bois … drôle d'idée peut-être ? Pour information il a été refait à la fin des années 1990 et à chaque fois que c'est nécessaire, les employés communaux rajoutent des couches de bois (platelage) sur la surface de passage afin de pallier à son usure. A force de rajouter du bois sur le pont et du goudron sur les culées pour compenser la surépaisseur, on doit environ tous les 20 ans démonter le tablier et tout refaire. La Municipalité a aujourd'hui décidé d'anticiper ces soucis et régler plusieurs problèmes d'un coup. En effet, à Vallorbe, on traverse la localité avec les gros véhicules uniquement à deux endroits, à la Dernier et au centre de la localité vers le giratoire. Le pont en bois ne permet que le passage de véhicules ne faisant pas plus que 3,5 tonnes. Il y aura à un moment donné un nouveau concept de mobilité qu'il faudra mettre en place pour la localité. Au lieu de procéder à la réfection du pont en bois comme on l'a fait durant ces dernières décennies, on va proposer au Conseil communal de détruire le tablier actuel et poser un nouveau tablier en béton d'une seule pièce et qui permettra de créer une voie circulation ainsi qu'un passage sécurisé pour les piétons, ce qui permettra le transit de camions standards dépassant les 24 tonnes. Ce dossier devient également d'actualité dans la mesure où il s'agira à très court terme de refaire la chaussée entre la passerelle de le Diaz et la place du Frézillon et que ces travaux entraineront très certainement une modification de l'accès au pont. Il faudrait dès lors profiter des synergies induites par ces deux chantiers afin d'éviter des frais inutiles. Les problématiques seraient donc solutionnées une fois pour toute et si occasionnellement on venait à devoir dévier la circulation pour une raison ou pour une autre, on aurait un autre accès pratique pour la quasi-totalité des véhicules afin qu'ils puissent traverser la rivière. « Passer à la caisse », il le faudra de toute façon une fois ou l'autre, la structure en bois du pont en bois n'est pas non plus éternelle. On a prévu son remplacement en 2023 juste avant les travaux d'assainissement de la place du Pont afin que quand les travaux de la place débuteront, il y ait plus de flexibilité dans la régulation de la circulation.

Investissements « nets » pour 2024 : CHF 6'087'000. —

Bâtiment au chemin de Montbenon 2 (« Ancien Collège »)

On en parle depuis longtemps. Pour bien faire, on doit commencer par se déterminer quant à la future affectation de bâtiment et ensuite procéder aux travaux de rénovation. Actuellement, il y a des locataires et on ne veut, en aucun cas, résilier leurs baux à loyer, surtout pas ! On veut aussi respecter ces locataires et éviter de faire des travaux dans les appartements pendant qu'ils sont occupés On va donc attendre que les appartements se libèrent les uns après les autres, sans les relouer, ou les mettre en location sur une courte durée. On va pendant ce temps profiter pour faire une étude, un cahier des charges relatif aux prochaines affectations des locaux puis une estimation des coûts des travaux envisagés. Le moment venu, on reviendra devant le Conseil communal avec un préavis global afin de refaire la toiture, les différents appartements et l'aménagement des combles. Il n'est pas exclu que ces travaux aient ensuite lieu par étapes. Dans un premier temps, il est prévu de changer quelques tuiles pour éviter qu'elles ne tombent sur le trottoir et la chaussée puis nous vous demanderons un crédit d'étude pour savoir ce que l'on veut faire avec ce bâtiment.

Place du Pont - Assainissement

Il est prévu que les travaux débutent en 2024 après ceux relatifs au remplacement du pont en bois.

Investissements « nets » pour 2025 : CHF 3'400'498. —

Grand-Rue - Etude du projet relatif à son assainissement

Un crédit d'étude concernant l'assainissement de la Grand-Rue sera demandé en 2025. Cet assainissement urbanistique sera la dernière étape des quatre grands projets qui avaient été proposés au Conseil communal il y a quelques années. La commission d'urbanisme sera bien entendu aussi associée à ce projet, tout comme les commerçants. La réalisation du chantier aura lieu lors de la prochaine législature.

Nouveau réservoir d'eau potable à Poimbœuf – Réalisation

La construction du nouveau réservoir d'eau potable aura lieu en même temps que l'exploitation des deux anciens réservoirs existants au-dessus de la gare. Cette façon de faire, en phase avec notre plan de distribution d'eau, permettra de garantir une qualité de l'eau potable aux consommateurs sans se soucier des contraintes liées aux travaux du nouveau réservoir.

Système électronique d'information à la population

Création d'un système électronique d'information. Sur la base de ce que nos voisins les Combiers ont mis en place à certaines entrées de la Vallée de Joux, la Municipalité va étudier la pertinence de l'installation de tels panneaux dans notre localité.

Investissements « nets » pour 2026 : CHF 3'175'000. —

Les Revinnoz – Création de puits de captage d'eau potable

Dans le cadre de la mise en place d'une deuxième source d'alimentation d'importance et de qualité en matière d'eau potable de notre localité, plusieurs sondages et essais ont eu lieu ces 20 dernières années. L'endroit idéal a été trouvé au lieu-dit les Revinnoz. Un échange de terrain entre la Commune et le propriétaire de la parcelle concernée va être finalisé au début 2022. Il s'agira dès 2026 de créer des puits de captage afin de réinjecter l'eau potable dans le réseau d'alimentation communal. Cette deuxième source, totalement indépendante, est située sur un autre bassin versant que la source principale de la Gerlette. La source des Revinnoz n'a pas la même capacité que celle de la Gerlette mais pourra venir en complément, en cas de problème avec celle-ci, pour alimenter notre localité.

En cours

Projet de parc éolien « Sur Grati »

Le dossier est toujours en suspens. Nous attendons les déterminations du Tribunal fédéral. Il y a eu dernièrement un arrêt du Tribunal fédéral concernant le projet de parc éolien prévu à Sainte-Croix. Le prochain arrêt du Tribunal fédéral concernera peut-être notre projet de parc éolien régional. On attend patiemment.

Création d'un établissement médico-social (EMS) à Vallorbe

Le dossier progresse, des discussions sont actuellement en cours au sujet des modalités concernant la mise à disposition du terrain communal. Il est prévu que l'EMS soit construit au Day, à quelques centaines de mètres de la future gare. L'emplacement sera très bien desservi par les transports publics (trains et bus), c'est très important pour les résidents et leurs proches. Les travaux débuteront très probablement en 2026.

Conclusions

Bien évidemment, c'est une planification évolutive et qui sera adaptée en fonction des urgences. Des projets ne figurant pas sur la planification d'investissements pourraient surgir en fonction de nouveaux besoins qui se feraient sentir. Il est pertinent de rappeler que :

- La conjoncture économique est toujours propice aux investissements, on ne dépense pas par plaisir, mais par nécessité. Au sein du Conseil communal, vous nous faites confiance, MERCI !
- Il y a un développement constant et bien visible de la localité.
- Il n'y a pas de la part de la Municipalité une volonté de grandir à tout prix mais un devoir de s'adapter aux besoins de la collectivité et également aux projets privés, conformément aux obligations légales. On ne veut surtout pas « bétonner » partout. L'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) a poussé des gens à vendre leurs terrains et d'autres à construire sur ceux-ci. La Municipalité doit agir par anticipation et avoir une vision sur le long terme. Selon nos estimations, basées sur les normes cantonales et fédérales, le nombre maximum possible d'habitants dans la localité sera de 4'800/4'900 à l'horizon 2035/40 si tous les terrains constructibles pour de l'habitation venaient à l'être d'ici là.
- Il y a encore bien des choses à améliorer au profit de la qualité de vie, également grâce au budgets annuels de fonctionnement. On pare au plus urgent et en toute logique. La réfection des trottoirs et chaussées est par exemple faite prioritairement, et dans les limites imposées par la loi, par les budgets annuels de fonctionnement et non pas par préavis. Cette manière de faire permet à la Commune d'obtenir des aides financières cantonales pouvant atteindre environ 70 % des sommes investies. Les mêmes investissements par voie de préavis seraient quasiment entièrement à charge de la localité. La maîtrise de ces spécificités financières nous permet de réaliser des économies significatives au profit d'autres réalisations tout en maintenant une fiscalité supportable pour la population. Le revers de la médaille est que certains de ces travaux relatifs à la réfection des trottoirs et chaussées sont reportés jusqu'au moment où la route complète (y compris les canalisations souterraines) doit être refaite sur la base d'un préavis (dernier exemple en date : bas de la Grand-Rue, giratoire et rue de Pontarlier).
- Le travail est effectué grâce à la bonne entente et au respect entre le Conseil communal et la Municipalité. On travaille ensemble et avec la même énergie pour aller de l'avant. MERCI !

Neuvième objet
Communications des représentants aux associations intercommunales ou régionales

Mme L. **Bréchon** communique :

L'ASCOVABANO s'est réunie le 22 septembre dernier dans cette salle.
Lors de cette séance, le Budget 2022 a été accepté, de même que le rapport concernant l'Affichage Numérique Frontal (ANF) - qui remplaceront prochainement les tableaux noirs de nos classes de Vallorbe et du Vallon du Nozon.

Dixième objet
Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

M. J. **Kolly** dépose la motion suivante :

« Valorisation des déchets organiques et biogaz

La Commune de Vallorbe s'engage à créer ou à faciliter la création d'une centrale énergétique au biogaz utilisant les déchets organiques provenant des exploitations agricoles, des ménages ou de toute autre source adéquate. »

Mme la Présidente demande à M. Kolly de développer :

Les matières organiques peuvent être valorisées du point de vue énergétique de deux façons :

- elles peuvent être brûlées pour en récupérer l'énergie sous forme de chaleur ; c'est le cas des plaquettes de bois qui alimentent les centrales de chauffe du Casino et du Collège, par exemple. Cela concerne les matières organiques qualifiées de sèches.
- elles peuvent être fermentées en anaérobiose (biométhanisation), pour en récupérer l'énergie sous forme de méthane ; après traitement, celui-ci peut être injecté dans le réseau de distribution du gaz naturel (récupération de l'énergie sous forme de chaleur) ou actionner une turbine à gaz couplée à une génératrice pour en récupérer l'énergie sous forme d'électricité. Cela concerne les matières organiques humides, tel le lisier ou le fumier de ferme, gazon, par exemple.

Cette source d'électricité, plus importante en hiver, complémente bien le photovoltaïque, qui a un rendement moindre en cette période. C'est une bonne valorisation des déchets organiques, qui participe à la diminution des rejets involontaires de méthane et d'ammoniac issus de l'agriculture. Or le méthane est gaz à effet de serre encore plus effectif que le CO2 et l'ammoniac est un gaz toxique. Une telle centrale permettrait aussi de diminuer les risques de pollution des eaux lors de l'épandage du lisier et du fumier. En plus, c'est une source d'énergie locale, qui va dans le sens de l'économie circulaire, puisque les digestats peuvent être épandus comme engrais.

Mme Maillard ouvre la discussion mais la parole n'est pas demandée. Elle demande ensuite si cette motion est appuyée par le Conseil, A une forte majorité, c'est le cas, elle est donc transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

Onzième objet
Divers, questions et vœux

M. J.-A. **Chezeaux**, au nom de la Commission des finances, dit qu'un élément n'a pas été cité dans la présentation de M. le Syndic, c'est le plafond d'endettement. La dette qui a été acceptée ce soir est une somme considérable qu'il faut mettre en relation avec les services concernés. Il tient à dire, que si tout-à-coup on décidait de ne pas investir car on a de gros problèmes, notre dette en fonction de la marge d'autofinancement, pourrait être effacée en 14 ans. Cette dette parait énorme mais avec la marge d'autofinancement, c'est tout-à-fait acceptable.

En seconde intervention, il présente un « bulletin d'information papier » qui avait été édité en novembre 2015 pour la population. A l'époque, on leur avait promis que cela se ferait de manière trimestrielle. Il souhaite savoir si on pourrait envisager que cela se fasse dans un avenir assez proche.

M. S. **Costantini**, Syndic, lui répond que ce bulletin est très bien mais il faut passablement de ressources pour le réaliser et que cela a un coût conséquent. Avec ce genre de bulletin, il faut aussi pouvoir garantir sa parution sur du long terme afin de pérenniser le flux, la cohérence et la qualité des informations. La Municipalité n'a pas encore trouvé la solution idéale pour communiquer de manière la plus large possible, adaptée à la taille de notre commune et n'engendrant pas des moyens disproportionnés. Très probablement, la solution passe par l'utilisation d'une multitude de vecteurs d'informations mais il faut du personnel pour garantir leurs mises à jour les plus constantes possibles. Il annonce que d'ici le 15 janvier 2022, nous aurons un nouveau site internet qui permettra à la Commune de communiquer encore plus efficacement. Pour ceux qui n'ont pas accès à internet ou qui ne veulent pas s'informer via ce moyen, la séance de ce soir est également un vecteur d'informations puisque tout ce qui a été dit est par chance transcrit entièrement par Mme la Secrétaire sur le procès-verbal qui paraît sur le journal de Vallorbe. Pour en revenir au bulletin, tel que réalisé en 2015 par des ressources internes à la Commune, s'il devait à nouveau voir le jour, il faudrait que cela ait lieu en faisant recours à des ressources externes. En résumé, la Municipalité est bien consciente de l'importance de la communication et qu'une bonne qualité d'informations permet d'éviter toute incompréhension, toute polémique et est indispensable au bon fonctionnement d'une collectivité.

Mme L.-Cl. **Magnenat** fait une annonce officielle de la part du Chœur Persévérance que je vous transmets ce soir :

Le chœur vous informe de la cessation de ses activités, en d'autres mots : la Persévérance cesse de persévérer après 138 ans de concerts, remplissant la vie de très nombreux chanteurs, chanteuses, musiciens, solistes, chefs de chœur et du public, de très beaux souvenirs. Le dernier a eu lieu hier soir dans notre temple en collaboration avec le Chœur de l'Abbatiale de Romainmôtier. Ce concert sera donné encore une fois ce dimanche à Romainmôtier à 16h00.
Au mois de janvier, le chœur animera une messe et un culte par une petite messe de Noël de Maurice Kaltneker pour un dernier adieu…
A l'origine ce chœur d'homme est né l'année du grand incendie peut-être à cause de lui, les dames l'on rejoint plus tard et il s'éteint avec la grande pandémie, mais pas à cause d'elle !
C'est une décision prise après beaucoup de discussions et réflexions, c'est très triste mais aussi très sage.
Le Chœur Persévérance remercie d'ores et déjà notre commune pour son soutien financier indéfectible tout au long de ces années musicales…

M. S. **Freiss** intervient au sujet des containers et ordures ménagères. Il dit que l'on voit de plus en plus de sacs noirs, de cartons etc…dans les containers. Il souhaite qu'il y ait plus de contrôles vers ces containers.

M. L. **Fiorito**, Municipal lui répond qu'en ce qui concerne les sacs non réglementaires ou des déchets de carton, ceux-ci sont ramassés par le service de Voirie qui les ouvre afin de trouver une adresse ou un nom. Malheureusement à ce jour, rien n'a été trouvé mais un jour ou l'autre on finira par attraper les coupables.

Mme L. **Foretay,** suite à l'annonce faite par M. Costantini au sujet des bus Travys et la nouvelle cadence horaire, demande si le bus direct pour les étudiants allant à Yverdon fonctionnera toujours comme tel ou s'il y aura des arrêts par Ballaigues, Orbe. Elle souhaite remercier l'équipe de la société des commerçants qui a organisé le marché de Noël. C'était fabuleux de voir tout ce monde dans le village.

M. S. **Costantini,** Syndic, rassure Mme Foretay, cette ligne de bus ne subira aucun changement. Travys reprend ce que faisait Car Postal, soit la ligne omnibus, et assurera toujours la ligne directe pour Yverdon. On ne perd aucun acquis.

M. J. **Jeanmonod** remercie M. Fiorito pour sa réponse au sujet de la rue de Pontarlier. C'est facile de dire que c'est réglementaire. Cependant, cela ne va pas, surtout ces jours car il y a de la neige sur l'ilot, on ne voit absolument rien. Il demande que cela soit corrigé. Il profite de l'occasion pour dire qu'il y a de gros trous sur la route de la Diaz.

M. L. **Fiorito**, Municipal, en réponse à Joël Jeanmonod dit que le marquage ne peut pas être déplacé car il est conforme à ce qui est demandé par la LCR (Loi sur la Circulation Routière). De plus si on décidait de le déplacer, en cas d'accident, qui assume la responsabilité ? Pour la neige qui a été déposée près de l'îlot, elle sera enlevée et on aura ainsi une meilleure visibilité.
En ce qui concerne la route de la Diaz, les conditions actuelles ne permettent pas de faire les travaux mais il bel et bien prévu de reboucher ces trous lorsque le temps le permettra.

M. D. **Rosetti** dit qu'il a constaté que le revêtement actuel de la Place du Pont est bien adapté, voir plus sûr que l'ancien pour les piétons, particulièrement ces derniers jours avec la neige, la glace etc… Il demande si un tel revêtement sera envisageable dans d'autres rues de Vallorbe et les prochains travaux à venir.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** rappelle aux Conseillères et Conseillers que **le bureau a besoin de personnes pour dépouiller le 20 mars 2022** et que celles et ceux qui désirent participer peuvent s'inscrire par mail auprès de Madame la secrétaire.

Mme Maillard transmet ensuite son message de fin d'année :

Mesdames et Messieurs,

L'année 2021 touche à sa fin, elle a été marquée par la pandémie ainsi que les difficultés qui en résultent et elle a mis nos nerfs à rude épreuve.

J'aimerais par ces quelques lignes témoigner mon soutien à toutes les personnes ici présente qui ont vécu une année difficile. Je tiens également à vous adresser mes vœux les plus sincères pour l'année 2022. Qu'elle vous apporte joie, réussite et satisfaction.

Je vous souhaite donc de belles fêtes de fin d'année, prenez soin de vous et je me réjouis déjà de vous retrouver l'année prochaine pour vivre et partager de nouveaux projets qui contribueront à rendre la vie des Vallorbières et des Vallorbiers encore plus agréable.

Avant de clore la séance, elle rappelle que la prochaine séance aura lieu le 28 février 2022 et remercie les conseillères et conseillers pour la bonne tenue des débats.

A 20h15, la séance est levée.

La Présidente :
Emmylou Maillard

La Secrétaire :
Francine Manière

Prochaine séance, lundi 28 février 2022 à 20 h 15